



Talizat

Journal municipal 2024

FEVRIER 2024 — # 6



Le mot du Maire

Chères Talizatoises, chers Talizatois,

Avec un peu de retrad, mon conseil municipal et moi-même vous souhaitons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite, à vous et à vos proches, pour cette nouvelle année 2024. J'espère également que cette année sera positive pour nos commerçants, artisans, agriculteurs et associations qui sont le moteur de notre commune.

Avant de feuilleter votre journal, vous avez pu découvrir sa couverture originale, fruit de la participation des enfants de notre commune, auxquels nous avons lancé le défi de dessiner leur vision de Talizat. Même s'il a fallu les départager, je les remercie toutes et tous pour leur participation.

Nous sommes pratiquement au 2/3 du mandat de notre conseil municipal. Certains des projets que nous évoquons depuis 2020 sont enfin sortis de terre en cette année 2023. Je pense notamment à notre école, notre lotissement Ernest Massebeuf et à l'aménagement de la narse de Pierrefitte. L'autre projet d'envergure qu'est la création d'une micro-crèche de 12 places au rez de chaussée de l'ancien presbytère n'a pas débuté sur le terrain, mais est en cours de finalisation sur le papier.

D'autres dossiers sont en cours sur notre commune. Même si certains d'entre eux n'ont pas d'aspect visuel, ils sont tout aussi importants pour l'avenir. Le premier concerne le transfert obligatoire des compétences « Eau potable » et « Assainissement collectif » aux communautés de communes au plus tard le 01/01/2026. Bien que cette loi ne nous réjouisse pas, nous nous efforçons de trouver la meilleure (ou la moins mauvaise) des solutions pour garder au maximum la main sur la gestion technique de nos réseaux et limiter l'augmentation des tarifs.

Concernant le repowering (renouvellement) du parc éolien de Montlouby, les études et les discussions continuent, nous ne sommes qu'à l'étape de démarrage et aucun engagement n'a été validé par le conseil municipal de Talizat. Seule l'autorisation d'implantation d'un mât de mesure entre Lissargues et Liniargues a été autorisée, afin d'étudier précisément les ressources en vents. Dans ce dossier complexe, notre politique reste inchangée à savoir la défense du bien-être de nos habitants, et les intérêts financiers pour notre collectivité.

Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui va définir les possibilités en termes d'urbanismes sur notre commune pour les prochaines années, entre dans la dernière ligne droite. Il devrait être opérationnel à la fin de l'année 2024.

Dans ce journal, comme vous en avez maintenant l'habitude, nous allons retracer l'année écoulée, avec l'utilisation des ressources financières de la commune, que ce soit pour son fonctionnement courant ou pour ses investissements. Ces derniers seront ensuite détaillés, ainsi que les travaux et actions effectués par les employés municipaux. J'en profite d'ailleurs pour remercier et féliciter l'ensemble de l'équipe (mairie, école, service technique) pour leur implication et leur disponibilité tout au long de l'année. Ils sont une clé essentielle au bon fonctionnement de notre commune.

J'aurais également un message de soutien et de remerciement à nos associations et à ceux qui les font vivre. Malgré le contexte délicat (manque de bénévoles, inflation, complexité pour l'organisation des manifestations...) la motivation de chacune et chacun nous permet d'avoir une commune vivante, animée et enviée.

Pour conclure, je voudrais vous donner les perspectives pour cette nouvelle année :

- Notre école devrait être totalement opérationnelle pour la rentrée de septembre 2024.
- L'objectif étant d'ouvrir notre micro-crèche courant 2025, les travaux devraient débuter au second semestre.
- L'aménagement de la narse de Pierrefitte, devrait être finalisé d'ici la fin de l'année.

Parmi les nouveaux projets à l'étude, je peux vous citer : le renouvellement du camion des services techniques, l'accessibilité des bâtiments communaux (Mairie, salle des fêtes, église, salle au 1^{er} étage du presbytère), le renouvellement des menuiseries de la mairie, la réhabilitation du village de Frugères. Comme à chaque fois, la recherche de financeurs reste la clé de l'aboutissement de ces réalisations.

Je vous laisse maintenant vous installer confortablement pour feuilleter cette nouvelle édition de notre journal municipal, en espérant qu'il répondra à vos attentes et vos interrogations.

Les membres du conseil municipal sont bien sûr à votre disposition si certains points n'ont pas été abordés ou vous interrogent encore. Bonne lecture !

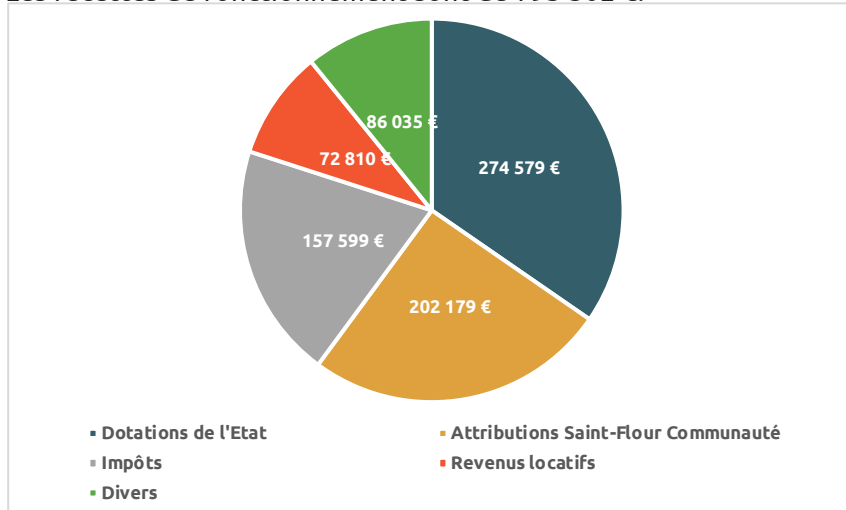
Jean-Charles FAYON
Maire de Talizat

Budget

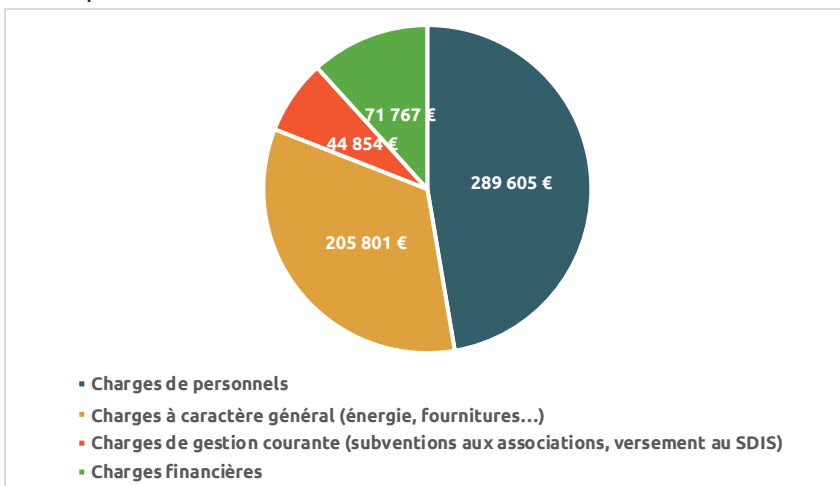
Le budget communal se décompose en deux parties :
(chiffres des réalisations et arrêtés au 10/1/2024)

Budget commune

Les recettes de fonctionnement sont de 793 502 €.



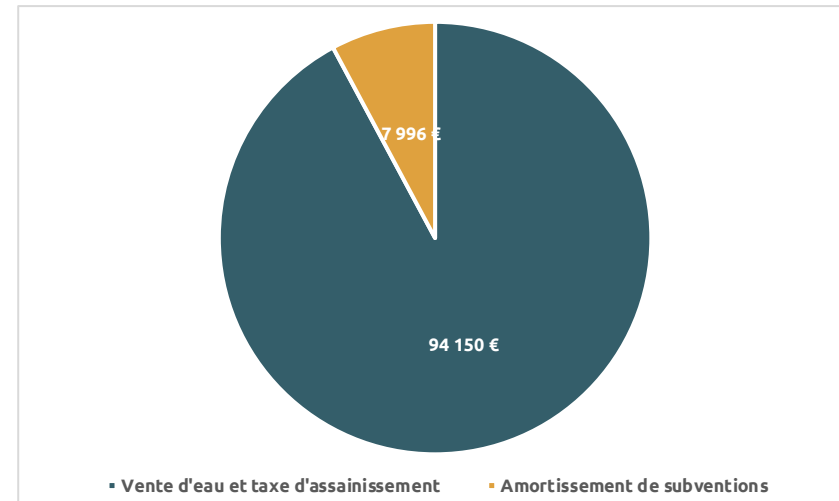
Les dépenses de fonctionnement sont de 629 329 €.



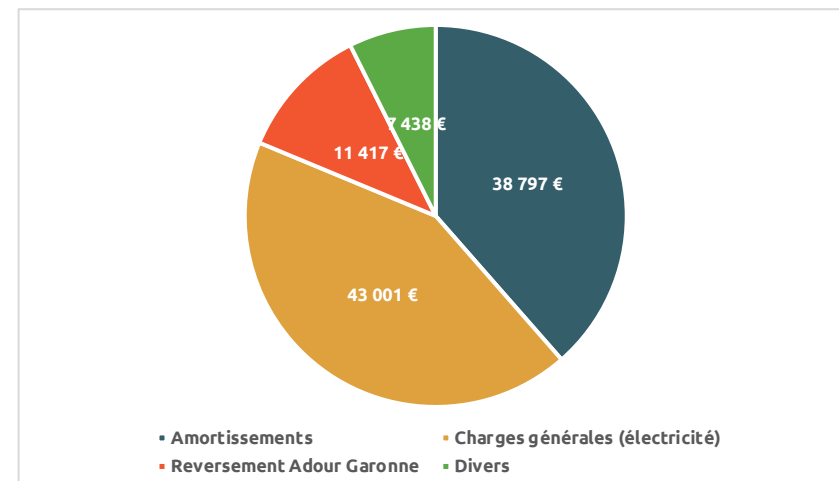
Ce qui permet de dégager 164 173 € pour les investissements (le solde dégagé tient compte des reports de l'année précédente).

Budget eau et assainissement

Les recettes de fonctionnement sont de 102 146 €.



Les dépenses de fonctionnement sont de 100 653 €.



Ce qui permet de dégager un solde positif de 1 494 € pour les investissements (le solde dégagé tient compte des reports de l'année précédente).

Personnel communal

La commune de Talizat compte 8 employés communaux qui se répartissent entre le secrétariat de la mairie, l'école et les services techniques.

Voici un rappel des fonctions de chacun.

- Séverine Rozière est en charge du secrétariat de la mairie : état civil, comptabilité, règlements des factures, montage des dossiers de subventions, procédure de reprise des concessions du cimetière...
- Alexandra Rozière est l'ATSEM de l'école de Talizat. Elle travaille en binôme avec Michel Alriq dans la classe de maternelle. Elle assure aussi les garderies et le ménage des locaux.
- Perrine Queille – Morand assure la préparation des repas, la surveillance des enfants pendant la pause méridienne. Elle gère l'administratif de la cantine : commande des fournisseurs, gestion des tickets de cantine, traçabilité des repas... Elle s'occupe également de la garderie du soir et du ménage des locaux.
- Marie-Laure Tible est embauchée 6 h/semaine afin d'accompagner les plus petits lors du temps de repas. Elle assure également une partie du ménage d'après les repas.
- Franck Valentin est l'employé polyvalent de la commune. Son travail se répartit entre l'école (mise en place des salles de restauration, ménage), et les bâtiments communaux (salle des fêtes, presbytère, mairie) où il assure le ménage. Il intervient également au sein du service technique pour l'entretien des espaces verts, de la médiathèque et du cimetière. Enfin, il relève les compteurs d'eau de chacun d'entre vous de septembre à fin novembre.
- Cyril Bertrand est un spécialiste de la tractopelle qu'il manie quotidiennement avec dextérité et maîtrise sur les différents chantiers. Ses connais-

sances en mécanique lui permettent de réaliser l'entretien et certaines réparations sur le matériel et les véhicules communaux.

- Florian Hugon est régulièrement le binôme de Cyril pour les travaux d'entretien de voirie communale. Il est le chauffeur principal du camion. Ses compétences en électricité sont un atout pour notre commune, puisqu'il résout différentes pannes tout au long de l'année. Il est le remplaçant de Jérémie pour la surveillance du réseau d'eau et de l'assainissement collectif.
- Jérémie Lyonnet est responsable de la gestion du réseau d'eau et assainissement collectif. Chaque vendredi, il effectue « la tournée de l'eau » : surveillances des forages, des châteaux d'eau, du lagunage... Il assure l'entretien de la voirie communale en réalisant un passage annuel de l'épaveuse.

Ces trois derniers employés assurent également le déneigement, la remise en état des appartements communaux, la réparation des fuites d'eau, l'arrosage des fleurs, l'installation des illuminations de Noël...

Pour pratiquer leurs tâches quotidiennes, ils doivent suivre régulièrement des formations ou des mises à jour de leurs acquis. Ceci assure leur sécurité et les couvre en cas d'accident.

Travaux de fonctionnement

Voici quelques chantiers réalisés par les employés communaux durant l'année 2023 :

- Réparation de la porte et installation d'un caniveau au four d'Alloux.
- Rénovation des appartements dans la continuité des objectifs fixés par la municipalité lors d'un changement de locataire et dont l'appartement a besoin de rafraîchissement.
- Réfection et modernisation de la salle du conseil municipal, enlèvement des parties boisées et de la moquette murale et pose de papier peint.
- Pose de panneaux directionnels sur fond vert afin d'orienter les personnes traversant Talizat vers les commerces et entreprise de la commune.



Rénovation d'un appartement

- Plantation d'une centaine d'arbustes rampants et quelques autres plus fleuris derrière l'école sur l'enrochement et tout le long du chemin.
- Fauchage, entretien des espaces verts et des chemins piétonniers.
- Entretien du terrain de football, taille de la haie autour du stade.
- Préparation des routes (fossés, traversées de parcelles) avant l'intervention des entreprises de TP. Cette année les travaux ont concerné principalement la route du bourg au stade et la route de Savignac.



Réparation et détection des fuites

- Installation d'un récupérateur d'eau de pluie de 10 m3 aux ateliers municipaux.

En 2023, l'intégralité des employés a suivi les formations « pratiques des gestes de premiers secours au travail » ou « utilisation des extincteurs ».



Mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie

Préparation des fossés



Rénovation de la porte du four d'Alloux

Installation des illuminations



Narse de Pierrefitte

La narse de Pierrefitte à Talizat est un lieu connu de nombreux amoureux des oiseaux. À longueur d'année le site abrite diverses espèces, de passage le temps de se reposer, ou bien y ayant fait leur site de vie.

L'histoire du site a connu bien des rebondissements. Dans les années 60, la narse fut asséchée. 30 ans plus tard, la municipalité a plusieurs projets pour le site, dont la création d'une base de loisirs, la narse est alors remise en eau. La base de loisirs ne verra pas le jour, les oiseaux y prennent leurs quartiers. Aujourd'hui ce sont plus de 172 espèces d'oiseaux qui y ont été recensées. Les promeneurs et autres passionnés d'ornithologie aiment faire le tour de la narse pour profiter du lieu et observer le canard du milouin, la bécassine des marais ou encore des sarcelles. En 2021, deux flamants roses y ont même élu domicile quelques temps.

Depuis plusieurs années, la commune avait le souhait de mettre en place des aménagements pour sécuriser le tour de la narse qui nécessite de passer par la RD679, mais aussi permettre l'observation des oiseaux. Malheureusement le projet n'avait pu voir le jour du fait de problématiques liées au foncier.

Dès le début du mandat en 2020, le Conseil Municipal s'est remis à réfléchir sur les possibilités pour sécuriser le site et mettre en place des aménagements avec pour objectif premier la préservation du site et l'assurance que les oiseaux ne seront pas dérangés.

Le projet est issu d'une longue phase de réflexion pour la faisabilité du projet incluant les exploitants agricoles, la LPO, l'agence de l'eau, le service Environnement de Saint-Flour Communauté, et les élus communaux afin que l'aménagement respecte à la fois l'environnement, mais aussi les usagers (exploitants, chasseurs et promeneurs).

L'achat d'une bande de terre a permis de récupérer le tour de la narse avec la création d'un chemin.

Un travail de réflexion entre le service environnemental de Saint-Flour Communauté et la commune de Talizat a été mené. Par ailleurs, le lycée agricole des Hautes Terres de Saint-Flour est associé au projet et les élèves de terminale vont ainsi venir plusieurs fois sur le site pour la création des aménagements.





Construction de la passerelle

Le projet comprend ainsi la création de deux boucles : l'une faisant uniquement le tour de la narse, l'autre un parcours depuis le bourg de Talizat, la création d'un verger le long de la RD679, la mise en place d'un observatoire, d'un promontoire, la restauration de la fontaine et des abords, la création d'une passerelle, un espace pour pique-niquer et un petit amphithéâtre en pierres sèches, mais également des aménagements pédagogiques.

Le chantier a commencé cet été avec la plantation de haies avec le CMJ, se poursuit cet hiver avec le Lycée Agricole (mur, passerelle, plantation) et se terminera fin 2024, début 2025 avec la mise en place de l'observatoire. Dans le détail, depuis début novembre, les élèves du lycée agricole des Hautes Terres de Saint-Flour viennent régulièrement participer aux travaux. La fontaine et ses abords ont déjà été nettoyés. Ce petit patrimoine avait fini par être enseveli au fil des années. Aidés des employés municipaux de Talizat, les jeunes ont pu dégager la fontaine et les pavés attenants et mettre en place une évacuation. Le chemin qui permet de ne plus marcher sur la RD679 a été créé et des murs à proximité de la fontaine ont été restaurés. Une passerelle construite à partir de bois local (fourni par la scierie Graffouillère d'Auliac) a été mise en place et le verger a été planté.

Ce projet est soutenu par l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre d'un appel à projets pour lequel il a été lauréat : Educ'Eau. Le montant des travaux s'élève à 99 364 €, dont 79 492 € de subventions.

La municipalité prévoit la mise en place d'aménagements pédagogiques afin que petits et grands découvrent l'écosystème de la narse.



La fontaine et son parvis dégagés de la terre

Micro-crèche

Le projet de micro-crèche annoncé l'année dernière avance. Avec une surface totale de 123m², dont 96m² destinés à l'accueil des enfants, cette nouvelle structure offrira un espace sécurisé et adapté pour accueillir jusqu'à 12 enfants.

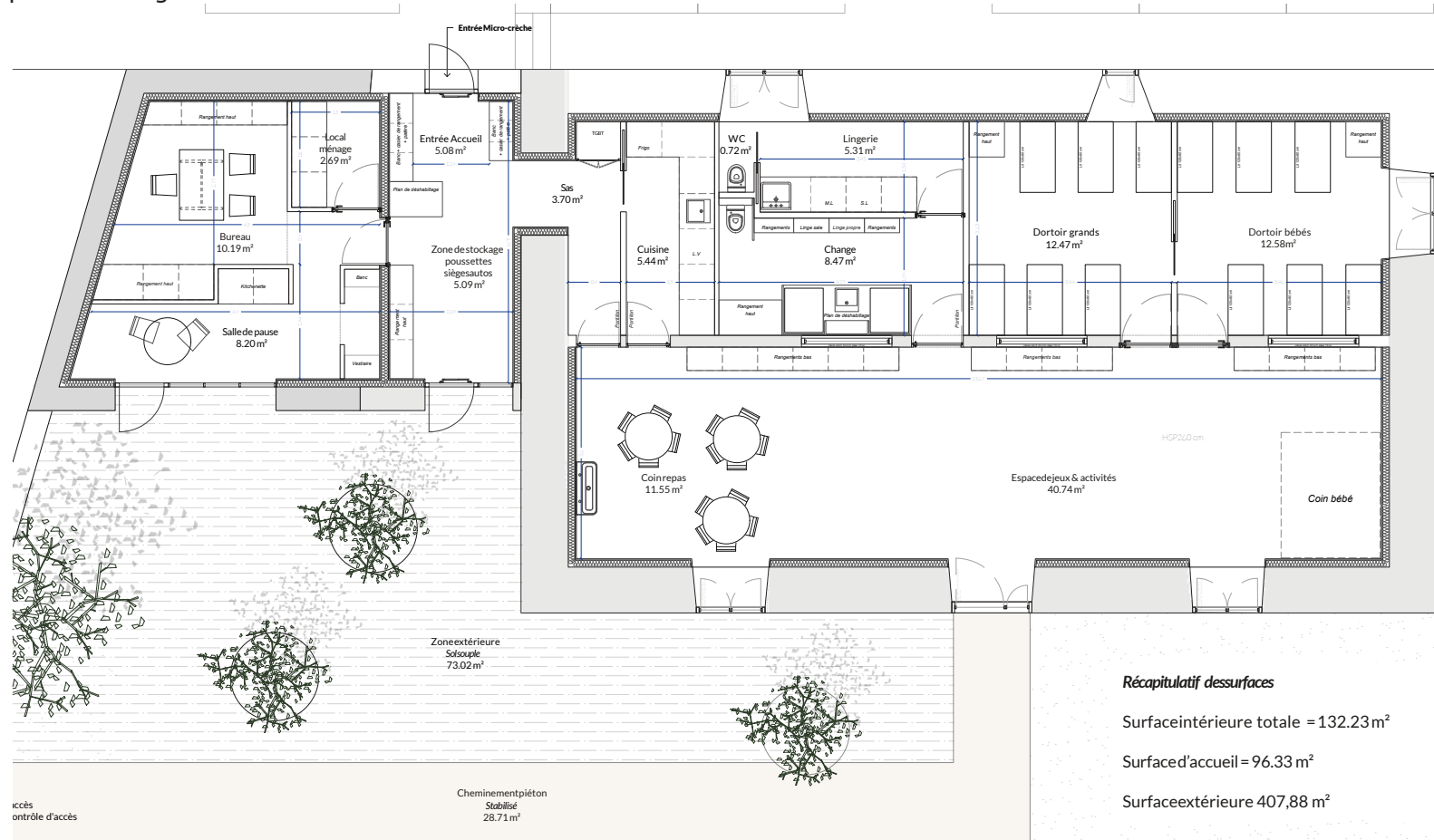
La micro-crèche sera gérée par une entité privée, spécialisée dans la prise en charge des jeunes enfants. Grâce à son expertise dans le domaine, nous pouvons être certains que nos enfants seront entre de bonnes mains et bénéficieront d'un environnement épanouissant favorisant leur développement.

Le budget total alloué à ce projet s'élève à 325 900 €, dont 65 180€ seront autofinancés. Ce financement témoigne de l'engagement de la municipalité et de son désir constant d'améliorer les services à la petite enfance dans notre commune. Cela permettra également de renforcer l'attractivité de notre

commune, entre autres, auprès des futurs acquéreurs dans le lotissement.

Les appels d'offres pour les divers travaux nécessaires auront lieu au printemps 2024. L'ouverture de la micro-crèche est prévue pour 2025. Ce calendrier permettra de mener à bien toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en place de ce dispositif d'accueil.

Cette nouvelle structure d'accueil renforcera l'offre existante dans notre commune et permettra aux familles de disposer un mode de garde à proximité. Ce projet reflète notre engagement à investir dans l'avenir de Talizat et à offrir à nos enfants les meilleures conditions pour grandir et s'épanouir.



Petits investissements

En 2023, la municipalité a réalisé plusieurs « petits » investissements :

Bascule

Le pont bascule subissait régulièrement des pannes. Après des premières réparations en 2022 qui ne se sont pas révélées suffisantes, le conseil municipal a fait le choix d'investir dans un nouveau monnayeur en 2023. L'ensemble des travaux comprend : le remplacement du monnayeur avec double système de paiement espèces et par badge, un nouvel écran, et une nouvelle imprimante. Le service de la bascule étant très utilisé par le monde agricole, il a semblé important au conseil de maintenir ce service en place.

Montant investi : 12 042€

Petit patrimoine

C'était un engagement du conseil municipal lors de son élection : préserver et restaurer le patrimoine vernaculaire de la commune. En 2023, la fontaine de Liniargues a été restaurée ainsi que le lavoir. Les travaux ont été réalisés par Saint-Flour Communauté. Nous tenons à remercier monsieur Bouquet qui a fait don pour le lavoir d'une grenouille qui orne désormais ce dernier.

Montant investi : 20 984€

Mobilier municipal

La salle du conseil nécessitait un rafraîchissement. Les employés municipaux ont ainsi refait les murs. Les tables et chaises ont également été changées. D'autre part, les tables de la salle des fêtes ont été remplacées par de nouvelles plus légères et faciles à manipuler.

Montant investi : Salle du Conseil 5 043€, Salle des fêtes : 2 662€

Voirie

Le renouvellement de la voirie reste une priorité de la commune avec plus de 80km de voirie à entretenir. En 2023, plusieurs sections ont été refaites : du stade au bourg, et de Savignac à la route de Coltines.

Montant investi : 152 643€

Salon de coiffure

La commune a procédé à la rénovation des locaux, dont elle est propriétaire, du salon de coiffure « Elodie Coiff ». Ces travaux ont été subventionnés en partie par le département.

Montant investi : 30 880€ dont 7 215€ de subvention du Conseil départemental



Nouveau monnayeur de la bascule



Grenouille sur le lavoir



Nouveau mobilier dans la salle du Conseil

Ecole

Les travaux sur le site de l'école se poursuivent.

Le bâtiment du réfectoire a bien avancé, les murs sont montés, et la couverture est en train d'être posée. De même, les ouvertures sont en train d'être installées. Le bâtiment sera hors d'eau, hors d'air dans les prochaines semaines. Le préau extérieur qui avait été démoli va être prochainement reconstruit, il fera office de nouvelle entrée et disposera également d'une zone de stockage pour le matériel.

Durant l'été de nombreux changements ont eu lieu. La cour supérieure a été entièrement refaite. Une plateforme a ainsi été créée, elle permet de disposer dès à présent d'un accès PMR au bâtiment et à toutes les classes. La zone de jeux des maternelles a été refaite avec l'intégration de nouveaux jeux. Face au bâtiment historique qui abrite les classes de primaires une zone de jeux pour les grands a été créée, elle comprend une piste, un jeu d'équilibre et une structure.

A l'intérieur du bâtiment, le préau intérieur a été entièrement refait : peinture des murs, remplacement de l'ensemble des sanitaires, changement du faux-plafond et de l'éclairage.

De même les sanitaires des maternelles ont, elles aussi, été rénovées avec des nouvelles toilettes, et un changement de peinture. Dans la salle de motricité, afin de répondre aux normes de sécurité, une nouvelle issue de secours a été percée. Enfin le bâtiment des maternelles dispose désormais de volets roulants sur les ouvertures offrant ainsi un meilleur confort aux élèves.

Dans les prochaines semaines, les travaux du réfectoire vont se poursuivre. Le nouvel ensemble sera utilisable par les élèves au printemps 2024.

Cet été, le bâtiment des primaires fera l'objet de nouveaux travaux : transformation de l'actuelle cantine et cuisine en salle multi-activité et salle de repos pour les enseignants. L'ancienne salle des enseignants reconverties depuis de nombreuses années en second réfectoire deviendra un bureau de direction et un sas pour accéder au nouveau bâtiment.

La réception des travaux devrait avoir lieu à la rentrée 2024.

Pour rappel, ce projet d'un montant total de 1 615 443€, bénéficie de 1 101 168€ de subventions (Europe, Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Conseil départemental du Cantal), de 14 275€ d'autofinancement de la commune et d'un emprunt de 500 000€. L'objectif de la municipalité de ne pas endetter la commune est respecté.



Le nouveau réfectoire



Les nouveaux sanitaires du préau intérieur



Nouvelle aire de jeux des primaires



Vue intérieure du futur réfectoire

Vie scolaire

A la rentrée de septembre 2023, ce sont 67 élèves qui étaient présents pour 73 inscrits.

L'équipe enseignante reste la même que les années précédentes. Claire Grimaud dont le congé maternité se terminera au printemps 2024, est remplacée par Hélène Mazet.

De nombreuses activités ont été faites par les élèves en 2023 : cinéma, athlétisme, initiation à la course d'orientation, visite d'un tunnel d'affinage et du GAEC Montjournal, visite de la mairie, découverte de la danse traditionnelle, visite à l'écomusée de la Margeride, découverte des Restos du Cœur, visite guidée de l'Arboretum d'Arpajon, plantation d'arbres fruitiers dans l'enceinte scolaire.

Par ailleurs les CP et la classe de CE ont découvert au mois d'Octobre le château de Guédelon. Durant 3 jours, les élèves emmenés par Manon Roudil et Perrine Queille Morand ont visité ce château en cours de construction selon les techniques anciennes. Les bâtisseurs en herbe ont participé à divers ateliers pour percer les secrets de construction d'un château fort et découvrir la visite à l'époque moyenâgeuse.

A la rentrée de septembre, les enfants ont pu profiter des nouveaux aménagements dans la cour, ainsi que d'un préau intérieur rénové, de même que les sanitaires maternelles.

Equipe enseignante

PS-MS et direction : Michel Alriq

GS-CP : Marie Marsal

CE : Manon Roudil & Sébastien Bresson

CM : Hélène Mazet en remplacement de Claire Grimaud

Décharge de direction : Sébastien Bresson

AESH : Valérie Rousseau Pignol

ATSEM : Alexandra Rozière

Cantinière : Perrine Queille Morand

Aide cantinière : Marie-Laure Tible

Agent technique : Franck Valentin



Participation au CROSS USEP



Voyage scolaire au château de Guédelon

Point lotissement

Après le bornage de l'ensemble des lots et leur transmission au cadastre, il est désormais possible d'acquérir les terrains du nouveau lotissement. Pour rappel, le nouveau lotissement est composé de 17 lots vendus à 30€ le m2.

Un premier lot a été vendu. D'autres acquéreurs sont en cours de réflexion pour d'autres lots.

Eoliennes

Le parc éolien de Montlouby situé entre Bolzat, Liniargues et Lissargues a été mis en service en 2008 par la société Iberdrola. Il y a 10 ans, le parc a été repris par EDF renouvelables. Le parc est composé de 6 éoliennes de 2MW soit une production annuelle de 24540MW soit les besoins de 8% de la population du département.

EDF renouvelables souhaiterait procéder au «Repowering» (renouvellement) du parc. Le but serait de remplacer les éoliennes actuelles par des nouvelles. Ces dernières produiraient à minima 3,6MW chacune, ce qui induit des éoliennes plus grandes. Le Conseil Municipal a déjà indiqué qu'il souhaite que les éoliennes soient plus éloignées des habitations qu'elles ne le sont aujourd'hui. Le fait que les nouvelles éoliennes soit plus grandes et plus puissantes permettrait potentiellement de diminuer le nombre d'éoliennes sur le site.

EDF Renouvelables a organisé le 13 mai 2023, une journée d'échange avec les habitants de Rezentières et Talizat. Il a par ailleurs été demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place d'un mât de mesures sur le site. Le Conseil a autorisé la mise en place de ce dispositif qui sera présent durant un an. Cette autorisation ne préjuge en rien de l'accord ou non qui pourrait être donné par le Conseil Municipal pour la mise en place du «Repowering».

INSTALLATION D'UN MAT DE MESURES DE VENT SUR LA COMMUNE

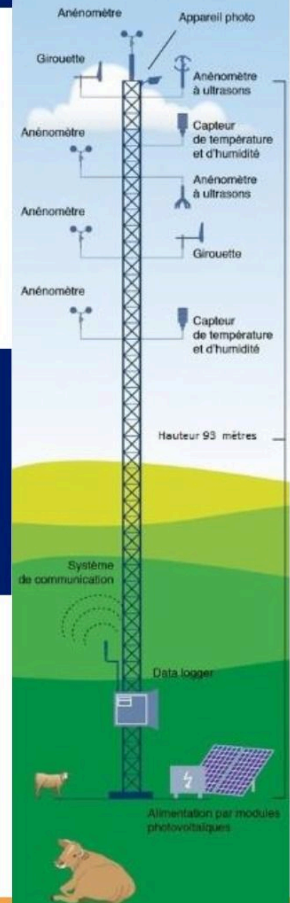
Un mât de mesures de vent va être installé dans quelques semaines à proximité du parc de Montlouby, dans le cadre d'un projet de renouvellement du parc éolien.

En effet, après 15 ans d'exploitation EDF Renouvelables souhaite pouvoir moderniser les éoliennes afin de les rendre plus performantes.



Ce mât de mesures, d'une hauteur de 93 m, restera en place pendant une année minimum. Il permettra de mieux connaître la vitesse et l'orientation des vents sur la commune, ainsi que d'appréhender les phénomènes météorologiques. Il sera également équipé de micros à chiroptères pour mesurer l'activité des chauves souris.

MÂT DE MESURE DE VENT TERRESTRE



Une question sur le projet ? Nous sommes à votre disposition pour en parler :

Votre interlocutrice privilégiée Orane LACOUR, cheffe de projet : 06.03.20.05.38 – orane.lacour@edf-re.fr

En 2023, le Conseil Municipal des Jeunes de Talizat, composé de 18 jeunes, a mené plusieurs actions significatives pour notre commune. Voici une rétrospective de leur année.

Plantation des arbustes sur le terrain communal entre la route départementale et la narse de Pierrefitte :

Le 22 février, les jeunes du CMJ accompagnés par Loïc et Sonia, ainsi qu'un technicien de la communauté de commune de Saint-Flour, ont planté plus de 120 arbustes dans la parcelle qui deviendra un verger pédagogique. Malgré le froid, la pluie, ce moment de découverte des plantations a été très apprécié de jeunes.

Après-midi jeux de société :

Le 2 avril, les jeunes ont organisé pour la première fois un après-midi jeux de société à la salle des fêtes avec ventes de crêpes. Cette première édition a permis un échange entre jeunes et habitants de la commune.

Fleurissement du centre bourg :

Le 3 juin, comme chaque année, les jeunes se sont mobilisés toute la matinée pour planter les fleurs dans le centre bourg de Talizat.

Entretien de la cabane à livres :

Le 27 septembre, quelques filles du CMJ se sont munies de ponceuse et pinceaux, pour embellir et assurer l'entretien de la cabane à livres.

Interview à la radio RCF de Mende

Le 30 septembre, une délégation de 7 jeunes du CMJ, a été invitée à la radio RCF de Mende grâce à Sandra Chaume pour parler de leur expérience au CMJ et du projet historique. L'accueil de l'animateur Jean-

Conseil Municipal des Jeunes

Claude et du technicien Louis a été très chaleureux. Les jeunes ont apprécié la découverte du studio radio, et la technique. Cette journée s'est poursuivie par les visites de la ville de Mende et de son musée de France. Découverte, rigolade et bonne humeur étaient au rendez-vous.

Action téléthon

Pour la troisième année consécutive, les membres du CMJ ont souhaité mener une action en faveur du Téléthon. Les activités proposées lors de cet après-midi du 8 décembre ont été : mis à disposition de jeux anciens, maquillage, tatouages éphémères, vente de crêpes et de boissons, et la traditionnelle retraite aux flambeaux. Les fonds récoltés et reversés au Téléthon sont d'environ 500 €.

Commémorations :

Lors des 3 commémorations annuelles, les jeunes du CMJ ont été, comme toujours, investis et actifs en faisant les lectures commémoratives et en déposant les gerbes florales.

Evènement remarquable et remarqué

Le 4 mars, 3 jeunes du CMJ accompagnés de Sonia et d'Anne-Sophie ont été invités par la MSA à la remise du prix « Appel à projet jeunes MSA 13-17 ans » lors du salon de l'agriculture à Paris. C'est avec beaucoup d'émotion, de joie et d'humilité que les jeunes talizatois ont été récompensés du 1er prix national pour leur projet historique « Souvenirs de Talizat » (exposition et livre) parmi pas moins de 90 dossiers sélectionnés.

Le CMJ vous donne rendez-vous le 17 mars de 14h à 17h30 à la salle des fêtes pour un après-midi jeux intergénérationnel. De nombreux jeux de société pour tous les âges seront disponibles.



Fleurissement de la commune



Découverte de la radio RCF



Participation aux commémorations

Panneau pocket

La municipalité s'est dotée de l'outil Panneau Pocket qui permet à tous de disposer d'informations sur la commune et d'être informé en temps réel d'alertes diverses (coupure d'eau, travaux...). Ce système est gratuit et ne nécessite aucune inscription. En cas de besoin pour l'installation, n'hésitez pas à venir en mairie.

Deux possibilités pour suivre les informations :

Sur ordinateur en vous connectant sur le site : <https://app.panneaupocket.com>

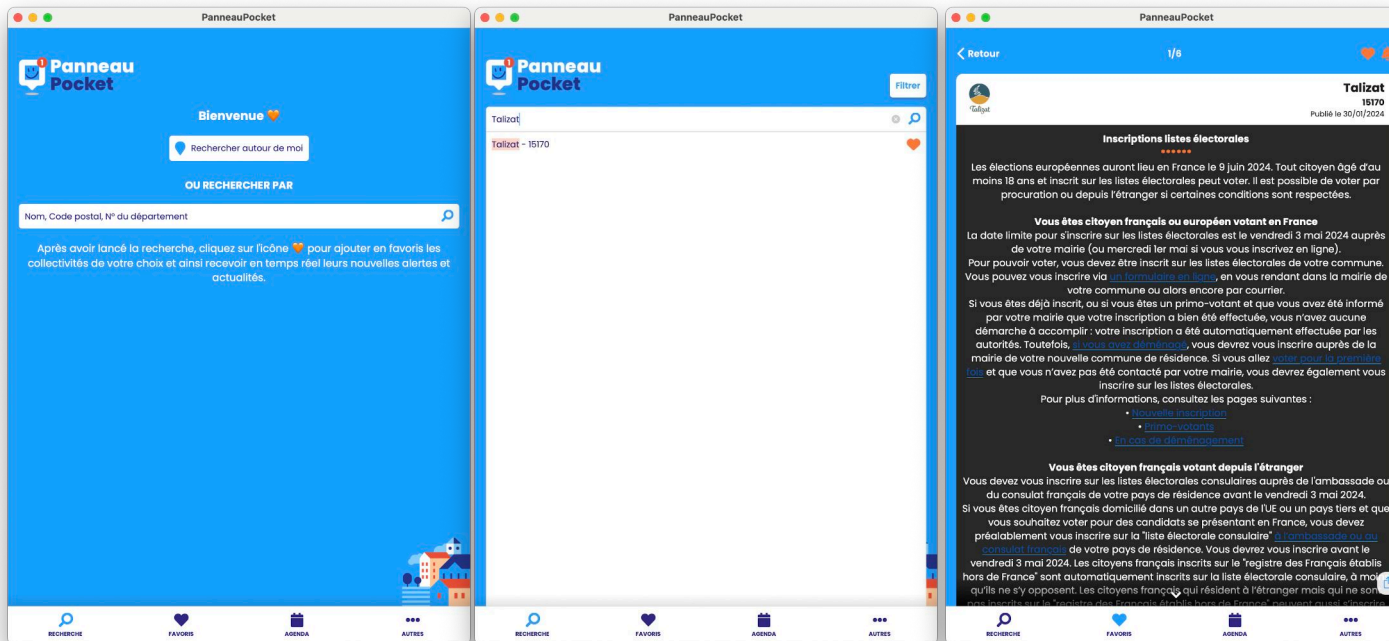
Sur smartphone et tablette en téléchargeant l'application sur le Play Store (pour les téléphones android) ou sur l'App Store (pour les iPhones et iPad).

1 - Sur l'application ou le site internet : je recherche "Talizat".

2 - Je clique sur le cœur pour mettre la commune en favori et rester informé.

3 - Je consulte les dernières informations.

Bien penser à activer les notifications afin de recevoir les informations.



Cimetière

Dans le cadre normal de la gestion des cimetières, la municipalité a engagé depuis janvier 2023 une procédure de reprises des concessions à l'état d'abandon.

Un grand nombre de concessions est actuellement en état manifeste d'abandon. La liste des concessions susceptibles d'être reprises est affichée en mairie et aux portes du cimetière. N'ayant pas d'acte de concession et aucun contact pour ces emplacements, toute personne susceptible de communiquer des renseignements sur une ou plusieurs d'entre elles est priée de s'adresser à la mairie.

Les familles concernées sont invitées à se présenter à la mairie afin de préciser si elles souhaitent ou non pérenniser leur sépulture.

La procédure de reprise des concessions est régie par les articles L.2223-17 et suivants et R.223-12 à R.2223-21 du Code général des Collectivités Territoriales. Plusieurs conditions doivent être réunies pour que la commune puisse entamer la procédure de reprise :

- La concession doit avoir plus de 30 ans ;
- Aucune inhumation ne doit y avoir été effectuée depuis au moins 10 ans ;
- S'il s'agit d'une concession centenaire ou perpétuelle, son entretien ne doit pas incomber à la commune ou à un établissement public en vertu d'une donation ou d'une disposition testamentaire régulièrement acceptée ;
- La concession ne doit plus être entretenue.

Si la procédure suit son cours normal, la commune sera en mesure de proposer des concessions à la vente à l'automne 2024.

Vie associative

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales.

Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune.

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé par le maire et composé, d'une part, de membres volontaires nommés par celui-ci et d'autre part, de membres du conseil municipal.

Le bureau a pour mission d'apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin en assurant les prestations légales et sociales : aides aux plus démunis suivant protocoles, repas animé, apéritif dînatoire pour les nouveaux arrivants...etc.)

Voici l'équipe du CCAS :

- BOISAN Florence (conseillère)
- CHAUME Sonia (conseillère)
- LEVET Sophie (membre nommée)
- MOITY Nicole (conseillère)
- PORTALIER Marie Agnès (membre nommée)
- POUDEROUX Jean Paul (membre nommé)
- RABAT Alain (membre nommé)

- SOULIER Chantal (conseillère en charge du CCAS)

N'hésitez pas à faire appel à nous, en contactant :

- un des membres ;
- à ce numéro 06.33.98.03.01 ;
- à la mairie au 04.71.23.70.22.

L'association "Les Amis du patrimoine de Talizat" a vu le jour l'automne dernier à l'initiative de Sandra Chaume.

Son but : rassembler toutes les personnes, habitants de Talizat et au-delà, qui aiment la commune, son histoire, son patrimoine (matériel, immatériel, naturel) et qui veulent participer à son rayonnement culturel.

Vous souhaitez adhérer pour participer aux activités de l'asso, apporter vos idées, ou uniquement pour soutenir financièrement ses actions : vous trouverez des bulletins d'adhésion à la mairie. L'adhésion est de 20 euros.

L'association a également une page Facebook "Amis du patrimoine Talizat". Vous pouvez la contacter via la page Facebook ou par mail : amispatrimoinetalizat@gmail.com



Bus UDAF

L'Udaf-15 vient à votre rencontre.

L'Union Départementale des Associations Familiales (Udaf) du Cantal développe des actions et services variés à destination des familles tels que :

- Point Info Famille (F.I.P) et Parentalité : favoriser l'accès à l'information dans tous les domaines de la vie quotidienne ;
- Point Conseil Budget (P.C.B) : répondre aux questions d'argent, de budget, de dette, de déficit, de banque et assurance ;
- Information et soutien aux tuteurs familiaux (I.S.T.F) : aide, soutien avant et durant l'exercice d'une mesure de protection ;
- Médiation Familiale : renouer le dialogue pour gérer les situations conflictuelles. Séparation, succession, dépendance... ;
- Accompagnement et répit des aidants (P.F.A.R) : plateforme d'accompagnement et soutien aux aidants non professionnels ;
- Maison du Numérique : vous aider dans l'utilisation des outils informatiques dans votre quotidien, démarche, mail... ;
- Information, accompagnement et soutien psychologique (Le Lien) : « Plus on en parle, moins on y pense » ...on vous écoute.

Début 2024, l'Udaf-15 déploiera son unité mobile (bus) et sera présente à Talizat devant la Mairie (une fois par mois, le jeudi après-midi de 13h30 à 15h30).

Cette proximité vous offre la possibilité de profiter de l'ensemble de ces services en vous rendant sur le point d'arrêt de notre bus. Nos personnels, professionnels expérimentés et experts dans leur domaine de compétence vous apporteront les informations, aides, accompagnements et soutiens propres à chaque situation personnelle dans le respect du secret professionnel.

Les prochaines dates pour le premier semestre seront : jeudi 14 mars – jeudi 11 avril – jeudi 6 juin.



Collecte de vêtements



COLLECTE DE TEXTILES

AU LIEU DE JETER ... DONNONS!

DU 8 AU 11 AVRIL 2024

**TALIZAT
MAIRIE**

Tous les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.



Dépôt des sacs :
Lundi : 8h/12h30-13h30/17h30
Mardi, mercredi, jeudi : 8h30/12h30
Vendredi : 8h30/12h30-13h30/17h00

En sacs fermés de 30 litres MAXI

Des infos : SYTEC au 04 7160 72 64

Et pour donner toute l'année, retrouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur le site <https://refashion.fr/citoyen/fr>

Concours couverture

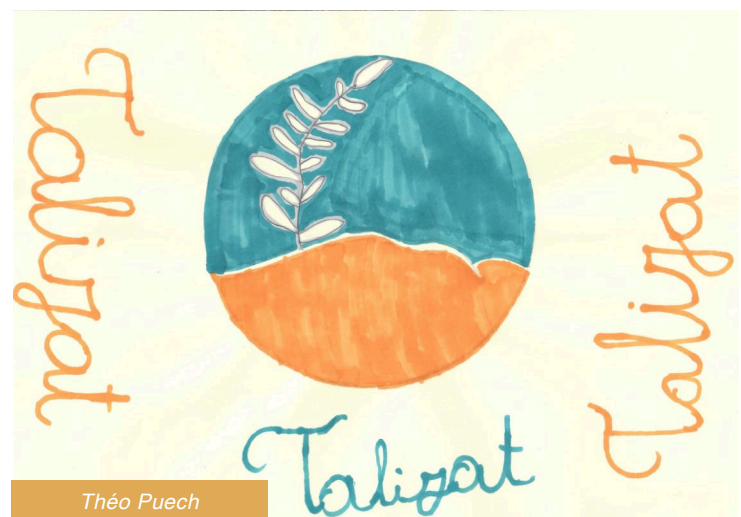
Pour la couverture de ce numéro, il a été proposé aux jeunes talizatois de sortir feutres, pinceaux et crayons de couleur. Ceux qui le souhaitent pouvaient réaliser un dessin représentant Talizat. 5 enfants ont participé. Le choix du Conseil Municipal s'est porté sur le dessin de Léna Magne Lantuéjoul que vous avez en couverture. Voici les autres créations reçues. Merci à eux pour leur participation.



Iris Ramadier



Léon Couty



Théo Puech



Nina Ramadier

L'intercommunalité est un acteur et un partenaire majeur du territoire aux côtés des communes. Des appuis techniques, administratifs mais aussi financiers par les fonds de concours participent à l'accompagnement de Saint-Flour Communauté auprès des communes.

Saint-Flour Communauté vous accompagne

Les élus communautaires ont souhaité harmoniser le tarif des repas (dans le cadre du portage à domicile) sur l'ensemble du territoire afin que chaque usager puisse bénéficier du même prix quelque soit son lieu de résidence. C'est un effort financier de 100 000€ en plus pour la collectivité.

Le tarif proposé est de 8,25€ le repas. Environ 6000 repas sont élaborés chaque mois.

Le Relais Petite Enfance a repris depuis la fin d'année 2023 à Talizat. Il a un rôle de conseil et d'information auprès des familles et des assistantes maternelles. L'atelier a lieu tous les lundis de 9h à 11h à la salle du Presbytère. Une nouvelle équipe est en place, composée de Laurie Chaudesaigues et de Laura Vauthier. Le service est ouvert aux enfants de 0 à 6 ans.

Saint-Flour Communauté accompagne également la jeunesse de 6 à 18 ans avec le Pass'Activ'Jeunes qui donne accès à des activités sportives, culturelles et de loisirs à des tarifs préférentiels.

Le dispositif passe ton BAFA, avec une aide à la formation à hauteur de 350€ (250€ Saint-Flour Communauté et 100€ MSA), permettra de répondre au manque de jeunes animateurs dans les centres de loisirs sur les périodes de vacances scolaires. Leur rémunération a, également, été revue à la hausse pour rendre le métier plus attractif.

En termes de mobilité, la communauté de communes

Saint-Flour Communauté

s'engage à travers plusieurs dispositifs, notamment sur le transport scolaire. Un remboursement à hauteur de 120€ pour les élèves du primaire est proposé aux familles concernées. L'aide à l'acquisition d'un vélo électrique (100€ cumulable avec l'aide de l'état) sur le territoire qu'il soit neuf ou d'occasion reste en place ainsi que la location de ce type de vélo. Le transport à la demande permet de venir vous chercher chez vous et de vous emmener sur plus de 150 points tels que les Maisons de Santé, Maison des Services etc.. Il est ouvert du lundi au samedi de 7h à 19h. Le tarif est de 6€ l'aller (4€ en groupe).

Cantal'Rénov Energie et OC'TEHA (prestataire historique de SFCo) vous accompagnent pour l'amélioration de la performance énergétique et de



l'habitat privé.

Vous trouverez toutes les informations sur le nouveau site internet de Saint-Flour Communauté qui a été rafraîchi cette année afin de le rendre plus accessible et plus lisible : <https://saint-flour->

communaute.fr

La culture et les animations au coeur de la vie locale

En 2023, de nombreuses animations proposées par Saint-Flour Communauté sont venues renforcer et dynamiser l'offre culturelle souhaitée par la commune. Effectivement, la Nuit des Etoiles a connu un véritable succès au mois d'août à proximité de la Narse de Pierrefitte. Le service Environnement propose aussi chaque année des animations autour de celle-ci.

« Marchons dans nos campagnes » fonctionne très bien sur Talizat. Une belle participation de nos seniors est à noter. L'objectif de l'initiative « Marchons dans nos campagnes » est de faire marcher, à leur rythme, des personnes âgées de 60 ans et plus, au profil sédentaire, isolées et en perte d'autonomie. RDV tous les lundis devant la mairie à 14h.

Un spectacle petite enfance « Ouatou » s'est aussi déroulé à la salle des fêtes avec de nombreux spectateurs.



BALADES BIEN-ÊTRE
Encadrées par des animateurs qualifiés

Enfin pour 2024, Saint-Flour Communauté va mettre en place un programme d'animation autour des 140 ans du Viaduc de Garabit.

Saint-Flour Communauté investit dans des projets structurants

Côté projets, Saint-Flour Communauté s'implique sur le volet santé avec la création de plusieurs structures sur le territoire. L'extension de la maison de santé de Neuvéglise s'est achevée en juillet 2023. Celle de Valuégols devrait être livrée pour l'été 2024. Les travaux ont également commencé pour celle de Pierrefort. La communauté de commune a investi 659 000 € pour améliorer l'offre de santé.

L'ancienne prison derrière la Maison de l'Habitat va être transformée en centre d'interprétation du paysage avec un point de vue exceptionnel sur la Planèze et la Margeride. Dans le même temps, l'office de tourisme intercommunal de Saint-Flour (place d'armes) sera rénové pour une livraison fin d'année 2024.

Un Schéma Directeur Cyclable est en cours de réflexion et de construction afin d'identifier les potentiels liaisons douces sur le territoire. Espérons que certaines propositions soient retenues pour la commune de Talizat.

La forêt est un atout de notre territoire, atout économique mais aussi écologique. Faisons en sorte que la forêt en reste un en ayant une approche de gestion durable. C'est pourquoi, la communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'une charte forestière qui devrait voir le jour d'ici la fin d'année 2024.

Pour conclure, une déchetterie va être créée sur le territoire de Chaudes-Aigues. Saint-Flour Communauté investit 650 000€ sur cet équipement qui manquait énormément sur ce secteur.

Il permettra de répondre à un besoin, de valoriser

toujours plus nos déchets et donc de moins enfouir.

Une nouvelle dynamique sur les Ordures Ménagères

La convention qui liait Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté pour la déchetterie de Neussargues a pris fin au 1er février 2024. Son accès devient payant pour les usagers de Saint-Flour Communauté à compter de cette date.

Pour rappel, l'accès à la déchetterie de Saint-Flour est gratuit. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Du 1er novembre au 30 avril

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h30-11h45 / 14h-17h15

Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés

Du 1er mai au 31 octobre la déchetterie ferme à 18h15. Les jours d'ouverture sont identiques.

Une baisse significative des tonnages enfouis pour l'année 2023 est à souligner. En effet, ce sont 560 tonnes d'ordures ménagères qui n'ont pas été enfouies par rapport à l'année 2022. Dans le même temps, à la suite de l'extension des consignes de tri, 170 tonnes de tri ont été collectées en plus. Cela contribue à ne pas augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Merci à vous pour votre contribution et vos efforts au quotidien dans la gestion de vos déchets. Pour terminer, depuis le 1er Janvier 2024, les collectivités compétentes doivent proposer une solution de tri pour les biodéchets. C'est chose faite, puisque des composteurs sont disponibles au tarif de 27€ sur réservation au SYTEC (Tél : 06.25.45.40.56 / 07.77.37.86.88). Un bio-seau par foyer sera proposé gratuitement en 2024.

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

JE COMPOSTE

Avec ces déchets, je fabrique un compost pour nourrir mes plantes et le sol de mon jardin !


feuilles mortes


branchages


tonte sèche


fleurs fanées


épluchures légumes et légumes abimés


marc de café + filtres


thé et sachets de thé


coquilles d'œufs


épluchures fruits et fruits abimés

Les interdits, à déposer aux ordures ménagères


Restes alimentaires, viande, poisson


Pain


Sac biodégradable


Litière de chat


Mégot






État civil

Naissances

VIDALENC Léane _____	29/04
SABATTE Louise, Suzanne _____	26/05
BERTRAND Romane, Flavie, Elise _____	27/06
TAILLAND Tim _____	31/08
FORESTIER Axel, Mathis _____	21/11
GRAFFOILLERE Nicolas, Alexis, Louis _____	08/12
PREVOT Eliott, Antsa _____	21/12

Décès

CHOPY Solange, Magdeleine _____	07/03
PORTAL Jean, Michel, Antoine _____	09/05
BONNET Gustave, Gabriel _____	25/05
BOUSQUET épouse CROZAT Paulette, Marie _____	23/07
TARDIF Yves _____	11/08
BRUN veuve CHAPOUL Noëlle, Marie, Ginette _____	12/08
BISCARAT Jean, Henri _____	02/10

Cimetière

Concession pour 50 ans.
6m² : 100€, 9m² : 150€, columbarium : 1000€.

Location de la salle des fêtes

Habitants et associations de la commune

Du vendredi au lundi : 100 € (sans cuisine) / 150€ (avec cuisine)

La demi-journée : 50 € (sans cuisine) / 100€ (avec cuisine)

La caution : 120 €

Parquet : Gratuit (caution de 300€ pour les habitants)

Tables : Gratuit (caution de 80€/table pour les habitants)

Chaises : Gratuit (caution de 5€/chaise pour les habitants)

Camion frigo : 70€ le week-end

Habitants hors commune et associations hors commune

Du vendredi au lundi : 200 € / 250€ (avec cuisine)

La caution : 120 €

Parquet : 50€ (caution de 300€)

Tables (uniquement association) : Gratuit (caution de 80€/table)

Chaises (uniquement association) : Gratuit (caution de 5€/chaise)

Camion frigo : 70€ le week-end

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi 8h-12h30 / 13h30-17h30

Mardi 8h30-12h30 / après-midi fermée au public

Mercredi 8h30-12h30

Jeudi 8h30-12h30 / après-midi fermée au public

Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Coordonnées

04.71.23.70.22 / mairietalizat@orange.fr

Recyclage

Une benne à déchets verts (à côté de la bascule) est mise à la disposition des habitants pendant la période estivale. Des boîtes pour recycler vos piles sont à votre disposition à la mairie.

La municipalité et la gendarmerie veillent aux créations de décharges sauvages et aux dépôts sauvages sur la commune. Il est rappelé qu'une déchetterie intercommunale est à la disposition de tous aux Crampades, Zac de la Florizane à Saint-Flour.

Assainissement

Il est demandé aux habitants reliés à l'assainissement collectif de ne jeter uniquement que du papier toilette dans les wc. Le lagunage est régulièrement bouché par des lingettes et autres déchets.

Tarifs communaux

Pont-bascule

La bascule automatique est accessible toute l'année.

Pèse bétail : 2€

Pont bascule : 0 à 1 500 kg : 2 € ; 1 501 kg à 5 000 kg : 3 € ; + de 5 001 kg : 5 €. Badge pour les usagers réguliers : 10€ - Facturation trimestrielle.

Tarifs de l'eau et assainissement

Abonnement compteur : 40€

0-150m³ : 0,95€/m³ ; 151-1500m³ : 0,59€/m³ ; +1501m³ : 0,52€/m³

Premier raccordement au réseau avec le branchement à la conduite principale, la pose de canalisation particulière avec robinet vanne et pose d'un compteur dans un coffret extérieur : 300€ (petit compteur) et 500 € (gros compteur)

Déplacement de compteur : coffret + compteur : 300 €

Coffret seul et récupération du compteur déjà existant : 200 €

Changement d'un compteur en cas de gel ou défaut d'entretien : 100 €

Redevance fermeture/ouverture de vanne : 50 €

Démontage compteur : 100 €

Pose d'un compteur dans coffret existant : 100 €

Montant forfaitaire de raccordement au réseau d'assainissement collectif : 500 €

Aucune intervention ne sera faite sur les propriétés privées.